



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 05 JUIN 2026**

Le 5 juin 2026, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 14h00 en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GEORGEON, Maire.

Date convocation le 28/05/2026.

Présents : Mr GEORGEON Thierry, Mmes JACAUD Annick, POLLET Mireille, BORDET Céline, GUEGUEN Sophie, PAYAN Marie, ROUDIER Béatrice et Mrs NICOLLE Éric, LAINE Christian, LAINE Jean-Marie, PICOULET Damien et DECOMBE Christian, NEAU Cyril.

Absents excusés : JOLY Françoise, PLAUD Richard

Madame JACAUD Annick a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

2026_05_01 DELIBERATION : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Mr DECOMBE Christian

et Mr LAINE Jean-Marie

Mr PICOULET Damien

et Mr NEAU Cyril

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Les candidatures sont les suivantes :

- Mr GEORGEON Thierry
- Mme JACAUD Annick
- Mr NEAU Cyril

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	13
Majorité absolue	7

Proclamation de l'élection des délégués

Ont été proclamés délégués :

- Mme JACAUD Annick
- Mr GEORGEON Thierry
- Mr NEAU Cyril

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Les candidatures sont les suivantes :

- Mme BORDET Céline
- Mme ROUDIER Béatrice
- Mr LAINE Christian

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	13
Majorité absolue	7

Proclamation de l'élection des suppléants

Ont été proclamés délégués suppléants :

- Mme ROUDIER Béatrice
- Mr LAINE Christian
- Mme BORDET Céline

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fin de séance 15H20